

pour aider les Canadiens très bien nantis à réduire leur impôt.

Je voudrais faire remarquer que le gouvernement a augmenté 31 taxes et impôts au cours de la dernière année. La TPS vient s'y ajouter.

Pourquoi pénaliser les gens qui gagnent peu ou qui ont un revenu moyen, pourquoi réduire le plafond de 20 à 18 p. 100 pour eux, tout en augmentant la contribution maximum des Canadiens bien nantis?

Autre chose que j'estime assez importante: cette loi ne tient vraiment pas compte d'un grand nombre de personnes, ceux qui occupent des emplois à temps partiel. Dans notre société, la dynamique de l'emploi est en train de changer. De plus en plus de gens occupent des emplois à temps partiel. Je pense qu'une loi sur les pensions doit en tenir compte.

Notre main-d'oeuvre est très mobile. Les travailleurs vont d'un endroit à un autre. Pourquoi ne pas aborder la question de la transférabilité des régimes de pension d'un employeur à un autre?

Une nouvelle expression est entrée dans le vocabulaire des pensions «le facteur d'équivalence». Ce facteur sera calculé soit par Revenu Canada, qui dira aux gens quelles cotisations ils pourront faire à un régime, soit par l'employeur. Les employés qui cotisent à un régime en seront informés à la fin de l'année. Toutefois, si vous éprouvez des difficultés au sujet de vos cotisations maximales, vous risquez d'autres problèmes car je n'ai jamais entendu dire que Revenu Canada attendait et permettait aux gens de remplir leur déclaration plus tard. Vous ne saurez rien de votre facteur d'équivalence lorsque commencera l'année pour laquelle vous payez des impôts.

De plus, l'entrée en vigueur de ce système est mal choisie car elle correspond à celle de la TPS, et la combinaison des deux aura pour effet de retirer un grand nombre de dollars de notre économie. L'incidence sera d'autant plus forte. Cela accroîtra le ralentissement de l'économie qui inquiète déjà tout le monde.

Initiatives ministérielles

J'ai également entendu le ministre déclarer que notre but est, pour le Canadien moyen, des revenus de pension variant entre 60 et 70 p. 100 de ses gains. Si nous examinons les chiffres, nous constatons qu'un grand nombre de Canadiens à faible revenu n'ont pas d'excédent qui leur permette de cotiser à un REER. S'ils n'ont pas d'argent disponible pour se bâtir une pension et s'ils ne travaillent pas dans une entreprise qui offre des pensions, nous nous trouvons devant un autre dilemme.

• (1810)

Les seules prestations de pension auxquelles ils auront droit à l'avenir seront celles du Régime de pensions du Canada ou du Régime des rentes du Québec et les prestations supplémentaires. N'ayant pas d'autres ressources, ils seront défavorisés à l'avenir. Ils n'ont pas les moyens, aujourd'hui, de contribuer à un régime.

Je répète que je ne pense pas que nous nous attaquions aux véritables problèmes de notre système de pensions. C'est cela le dilemme des familles à faibles ou moyens revenus qui n'ont pas d'argent à placer.

Pour vous donner un exemple, nous parlions en 1986 de personnes gagnant 15 000 \$ par année et nous constatons que 5 p. 100 seulement contribuaient à un REER. Cette même année, parmi ceux gagnant 45 000 \$, 61 p. 100 pouvaient contribuer.

Je vais répéter. Seulement 5 p. 100 des personnes gagnant 15 000 \$ contribuaient à un REER, tandis que chez ceux gagnant 45 000 \$, la proportion était de 61 p. 100. C'est une véritable disparité dans la capacité de payer et d'acheter un régime. Nous savons que cela découle des liquidités dont les personnes disposent.

Je voudrais terminer par un ou deux points soulevés par le gouvernement.

Les contributions actuelles aux REER permises par le gouvernement sont quelque peu injustes, mais notre gouvernement continue à traiter tous les gens de façon aussi injuste. Il me semble que la présente politique vise moins à aider les pauvres et ceux qui auront besoin d'une aide supplémentaire à la retraite, qu'à aider les plus riches.